Nations Unies S/2014/697



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 septembre 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

I. Introduction

1. Faisant suite à sa résolution 2147 (2014), par laquelle le Conseil de sécurité me priait de lui faire rapport sur le respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région[1], le présent rapport rend compte des faits nouveaux survenus depuis mon rapport du 5 mars 2014 (S/2014/153) et des récentes initiatives entreprises avant le 31 août pour ramener la paix et la sécurité dans l'est du pays et la région, ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs de l'Accord-cadre, notamment les mesures prises par les parties concernées pour mettre en œuvre le plan d'action régional adopté par les chefs d'État à Addis-Abeba le 31 janvier 2014.

II. Faits nouveaux

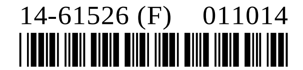
A. Situation politique et conditions de sécurité

2. Bien que quelques progrès aient été accomplis, depuis la parution de mon rapport précédent, dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre, plusieurs obstacles continuent d'en entraver la pleine application. Sur le plan politique et en matière de sécurité, la situation générale dans l'est de la République démocratique du Congo s'est certes améliorée, mais le manque de confiance entre pays voisins, la poursuite par plusieurs groupes armés de leurs activités et la lenteur des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi (issues du Dialogue de Kampala

---

[1] Dans ce contexte, le terme « région » recouvre les 13 États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie. En outre, quatre organisations intergouvernementales sont garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Pour de plus amples informations, voir S/2013/119 et S/2013/131 (annexe).

14-61526 (F) 011014 011014







signé à Nairobi, le 12 décembre 2013, par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les rebelles de l'ancien Mouvement du 23 mars, ou M23) continuent de menacer à long terme la stabilité dans l'est du pays et à saper les relations bilatérales entre certains États de la région.

3. Le 17 juillet, j'ai nommé, en la personne de Said Djinnit, mon nouvel Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, en remplacement de Mary Robinson, qui a assumé de nouvelles responsabilités en tant qu'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour les changements climatiques.

4. Le 18 avril, dans une lettre adressée aux chefs d'État et autres hauts responsables de la région, notamment le Président de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et mon Envoyé spécial, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ont annoncé qu'elles étaient disposées à se rendre et ont exigé l'organisation d'un dialogue interrwandais comme condition pour déposer les armes – demande qu'ils ont réitérée dans une lettre adressée le 4 août au Conseil de sécurité. Au 31 août, seuls 103 combattants des FDLR et 202 personnes à leur charge avaient déposé 102 armes et s'étaient rendus dans le Nord-Kivu, tandis que 83 combattants et 236 personnes à leur charge avaient déposé 83 armes dans le Sud-Kivu. Ces personnes se trouvent actuellement dans deux camps de transit gérés par la MONUSCO, à Kanyabayonga (Nord-Kivu) et à Walungu (Sud-Kivu), respectivement.

5. Le Président angolais, José Eduardo dos Santos, en sa qualité de Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, a dirigé les efforts déployés au niveau régional pour dégager un consensus aux fins d'éliminer les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Afin de renforcer la détermination des États de la région à cet égard, une équipe d'envoyés et de représentants spéciaux, parmi lesquels mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, l'Envoyé spécial des États-Unis pour la région des Grands Lacs, le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs et le Coordonnateur de haut niveau de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, a publié, le 1er juin, une déclaration commune dans laquelle ils ont appelé à la reddition totale et inconditionnelle des FDLR et exigé que les combattants soupçonnés de crimes graves aient à répondre de leurs actes. Elle a en outre constaté avec regret que seul un nombre insignifiant de combattants d'un grade inférieur s'étaient rendus et a appelé à une action militaire contre le groupe armé, en l'absence d'un processus de reddition et de désarmement crédible.

6. À l'initiative de M. Feingold, Envoyé spécial des États-Unis, l'équipe d'envoyés et de représentants spéciaux a rencontré des représentants des FDLR le 26 juin à Rome, sous l'égide de la Communauté de Sant'Egidio. Les envoyés et représentants spéciaux ont saisi l'occasion pour exiger à nouveau un désarmement complet et inconditionnel des FDLR. Ils ont clairement indiqué que le processus de désarmement devrait se traduire par le démantèlement complet de l'organisation et la reddition de son haut commandement, dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement des groupes armés étrangers en République démocratique du Congo. Ils ont réaffirmé qu'il fallait traduire en justice les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes graves. Une délégation du Gouvernement de la République démocratique du Congo dirigée par le Vice-Ministre congolais des affaires étrangères, Célestin Tunda ya Kasende, a participé à la réunion.

7. Dans le contexte de la nouvelle dynamique imprimée par le processus de désarmement volontaire des FDLR, les ministres des affaires étrangères et de la défense des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC ont tenu une réunion ministérielle conjointe, le 2 juillet à Luanda. Outre le problème des FDLR, les participants ont examiné la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi. Ils ont également examiné la question de l'escalade des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Mon Envoyée spéciale a insisté auprès des ministres sur l'importance qu'il y avait à adopter une approche régionale unifiée pour relever ces défis. À l'issue de ces délibérations, les ministres ont publié un communiqué conjoint, dans lequel ils ont notamment exhorté les FDLR à déposer leurs armes dans un délai de six mois et prévu la tenue en octobre d'un examen à mi-parcours du processus. Ces positions ont été réaffirmées lors d'un minisommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, convoqué à Luanda le 14 août par le Président angolais et auquel ont participé le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila; le Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni; le Ministre d'État, des transports, de l'aviation civile et de la marine de la République du Congo, Rudolphe Adada; la Ministre rwandaise des affaires étrangères et de la coopération, Louise Mushikiwabo; et le Ministre tanzanien de la défense et du service national, Hussein Ali Mwinyi. Les participants au minisommet ont adressé un ultimatum aux FDLR pour qu'elles déposent les armes dans un délai de six mois et ont décidé d'organiser des opérations militaires contre le groupe au cas où aucun progrès ne serait constaté lors de l'examen à mi-parcours d'octobre. Ils ont également proposé la tenue, en octobre, d'un sommet conjoint de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC pour examiner le processus de désarmement et décider de la marche à suivre. Le délai de six mois fixé pour le désarmement des FDLR a également été entériné par le trente-quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC, qui a eu lieu à Pretoria les 17 au 18 août 2014.

8. Dans l'intervalle, la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi est demeurée généralement lente. Dans mon précédent rapport, je me félicitais de la promulgation par le Président de la République démocratique du Congo, le 11 février 2014, d'une loi d'amnistie, comme le stipulaient les Déclarations de Nairobi. Après plusieurs mois de retard, je suis heureux d'annoncer que le Gouvernement congolais a envoyé une équipe technique en Ouganda et au Rwanda, en avril et en juillet, respectivement, pour identifier quelque 2 000 anciens membres du M23 qui avaient fui vers ces pays en 2013 et prendre les mesures voulues. En présence de représentants du Bureau de mon Envoyé spécial, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la délégation congolaise a eu un dialogue constructif avec les anciens combattants et les autorités ougandaises et rwandaises sur les modalités de l'octroi d'une amnistie à ces personnes et à leurs familles et de leur rapatriement. La délégation a également enregistré les anciens combattants qui étaient présents dans leurs cantonnements au moment de la visite.

9. Les institutions compétentes de Kinshasa sont désormais occupées à traiter les données recueillies par l'équipe technique lors de ses visites au Rwanda et en Ouganda. À cet égard, je me félicite de la souplesse dont a fait preuve le Gouvernement congolais, lors d'une réunion ministérielle informelle tenue à New York le 7 août, au cours de laquelle le Ministre congolais des affaires étrangères a suggéré qu'à l'expiration du délai fixé à la mi-août par la loi d'amnistie, le

Gouvernement serait toujours disposé à examiner les demandes d'anciens combattants du M23 qui ne seraient pas responsables des retards pris dans le traitement de leur cas. Le traitement approprié de ce processus d'amnistie et de rapatriement contribuera à rétablir la confiance entre les Gouvernements congolais, rwandais et ougandais; il facilitera également la réalisation de progrès dans la mise en œuvre d'autres dispositions essentielles des Déclarations de Nairobi.

10. Sur le plan de la sécurité, des affrontements ont eu lieu le 11 juin entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et les forces armées de la Force de défense rwandaise (FDR) dans la zone frontalière de Kibumba (Nord-Kivu). L'incident – le premier affrontement militaire entre les deux pays depuis des années – a fait des victimes dans les deux camps. Mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo ont l'un et l'autre exhorté les parties à faire preuve de retenue et à désamorcer les tensions. L'intervention rapide du Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a permis de diligenter, à la demande des deux pays, une enquête pour faire la lumière sur ces faits.

11. Dans ses conclusions, le Mécanisme a noté que le déploiement des deux forces armées nationales à proximité l'une de l'autre le long de la frontière poreuse entre la République démocratique du Congo et le Rwanda avait fortement contribué au déclenchement du conflit, en particulier au vu de l'acrimonie existant entre les deux pays. D'après ces conclusions, on irait vraisemblablement au-devant de nouveaux affrontements si des mesures n'étaient pas prises d'urgence pour remédier à la situation. À cet égard, le Mécanisme a recommandé aux Gouvernements congolais et rwandais de s'abstenir de déployer leurs forces armées respectives à proximité l'une de l'autre, en particulier dans les zones frontalières disputées.

12. En ce qui concerne les groupes armés locaux ou étrangers opérant encore dans l'est de la République démocratique du Congo, les forces armées congolaises ont poursuivi, avec l'appui de la MONUSCO, leurs opérations militaires engagées contre les Forces démocratiques alliées et l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain, comme je l'indiquais dans mes deux précédents rapports sur la MONUSCO (S/2014/450 et S/2014/698). Toutefois, si leur capacité de nuisance a été réduite, ce groupe est toujours actif et mobile, en particulier dans le district de l'Ituri (province Orientale), puisqu'il a continué de s'en prendre aux forces armées nationales, qui ont subi leurs plus lourdes pertes le 1er mai, lorsque 26 de leurs soldats ont été tués par les Forces démocratiques alliées au cours d'une embuscade tendue au nord-est de Beni (Nord-Kivu).

B. Situation humanitaire

13. La situation humanitaire dans toute la région et en République démocratique du Congo demeure difficile, en raison du grand nombre de personnes qui sont encore déplacées ou réfugiées. En République démocratique du Congo, malgré les efforts soutenus déployés pour améliorer les conditions de vie des populations vivant dans les zones touchées par le conflit, quelque 6,3 millions de personnes, dont 2,6 millions de déplacés, avaient encore besoin d'une aide au moment de l'établissement du présent rapport. Si les organismes humanitaires ont continué de fournir une aide vitale à des millions de personnes, les ressources disponibles pour

les opérations humanitaires continuent d'être très insuffisantes par rapport aux besoins existants. Le plan d'intervention humanitaire pour la République démocratique du Congo demeure largement sous-financé, puisqu'il n'a été doté que de 35 % des 839 millions de dollars requis.

14. La défaite du M23 en novembre 2013, qui a été l'occasion pour certaines zones de l'est de la République démocratique du Congo de retrouver une certaine stabilité, a permis d'espérer que certains réfugiés ou déplacés pourraient regagner leur lieu d'origine. De fait, 1,8 million de personnes déplacées ont regagné leurs foyers entre novembre 2012 et mai 2014. En outre, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a signalé une baisse de 40 % du nombre de personnes se trouvant dans les camps de déplacés aux alentours de Goma entre novembre 2013 et mai 2014.

15. Toutefois, les activités des groupes armés ont provoqué de nouvelles vagues de déplacements, car de nombreux réfugiés et déplacés craignent encore pour leur sécurité. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, on compte plus de 492 000 nouveaux déplacés depuis janvier 2014, dont 125 000 dans le Nord-Kivu et 140 000 au Katanga. Le Katanga est la province qui enregistre la plus forte progression du nombre de déplacés depuis décembre 2013, en raison d'affrontements opposant les forces armées de la République démocratique du Congo et des groupes armés ainsi que de tensions croissantes entre Pygmées et Lubas. L'insécurité alimentaire s'aggrave et les violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles et sexistes, sont toujours courantes. Le Bureau estime que quelque 75 000 enfants vivant dans la zone de conflit au Katanga souffriront de malnutrition aiguë cette année.

16. Dans de nombreux camps de déplacés situés dans l'est de la République démocratique du Congo, seules les personnes les plus vulnérables ont reçu une aide alimentaire au cours des six derniers mois. Il a été décidé de cibler ces personnes après qu'une opération a été menée dans tous les sites où des déplacés avaient vécu et reçu une aide alimentaire pendant une période allant jusqu'à trois ans. Dans le même temps, le Programme alimentaire mondial (PAM) a ciblé en priorité les personnes nouvellement déplacées, en fonction de leur niveau de vulnérabilité. Cette demande obéissait à la nécessité de canaliser les ressources financières limitées vers les activités de secours d'importance vitale. L'aide du PAM à la République démocratique du Congo et à de nombreux pays du monde a été portée à ses limites en raison d'une augmentation des besoins en matière d'aide alimentaire, imputable à l'apparition d'un nombre sans précédent de situations d'urgence majeure simultanées en 2013 et 2014, notamment en République arabe syrienne et en République centrafricaine.

17. Outre le nombre relativement important de déplacés présents en République démocratique du Congo, on compte quelque 432 500 réfugiés congolais vivant actuellement dans les pays voisins, ce qui porte à croire que la persistance de l'insécurité et l'échec à éliminer les causes profondes du conflit en République démocratique du Congo continuent d'entraver les retours volontaires durables. En dépit de ces difficultés, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) signalait, le 30 juin 2014, que plus de 182 000 réfugiés congolais étaient retournés dans leur pays entre 2011 et le 30 juin 2014. En outre, dès le début de 2014, les réfugiés congolais qui étaient arrivés en Ouganda l'année précédente ont également commencé à revenir spontanément dans la région de Beni. On notera que

la République démocratique du Congo elle-même accueille 118 000 réfugiés venus de pays voisins, ce qui ne fait qu'aggraver la situation humanitaire déjà difficile du pays.

18. La situation des réfugiés rwandais et des demandeurs d'asile de toute nationalité résidant en République démocratique du Congo relève, en droit international des réfugiés et selon la loi de 2002 sur les réfugiés, du mandat du Gouvernement et du HCR. La stratégie globale du Haut-Commissariat relative à la situation des réfugiés rwandais tient compte de la situation particulière des réfugiés rwandais qui sont arrivés en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) entre 1959 et 1998 et recommande que tous les aspects se rapportant à la cessation du statut de réfugié (y compris les procédures d'exemption) pour les réfugiés rwandais relevant de la catégorie susmentionnée soient mis en œuvre de manière progressive. Le HCR travaille avec les Gouvernements congolais et rwandais dans le cadre d'accords tripartites, qui mettent en avant le caractère volontaire des retours, tout en préconisant la mise en œuvre de solutions durables, y compris le rapatriement librement consenti et l'intégration sur place des réfugiés congolais et rwandais. À ce jour, 133 862 réfugiés rwandais – dont 2 552 en 2014 – ont quitté la République démocratique du Congo pour retourner de leur propre gré au Rwanda.

C. Droits de l'homme, protection de l'enfance et violence sexuelle et sexiste

19. Les activités des groupes armés et de certains éléments des forces de sécurité demeurent un motif de préoccupation grave sur le plan des droits de l'homme. Les restrictions à la sphère politique et les violations des droits de l'homme se sont également poursuivies dans plusieurs pays de la région, et il est nécessaire par ailleurs de redoubler d'efforts pour mettre fin à l'impunité. Les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, notamment les violences sexuelles et sexistes, se sont poursuivies en République démocratique du Congo et dans d'autres pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Tout porte à croire que des violations continuent d'être commises par toutes les parties sans exception. En République démocratique du Congo, des groupes armés et des membres des forces de défense et de sécurité congolaises continuent d'utiliser le viol en tant qu'arme de guerre et de perpétrer d'autres formes de violence sexuelle et de violations des droits de l'homme, pendant et après les attaques lancées par les rebelles contre des communautés.

20. En République démocratique du Congo, la Cour militaire opérationnelle a rendu, en mai 2014, sa décision dans l'affaire *Minova*, à l'issue de laquelle 39 officiers des forces armées nationales ont été reconnus coupables de viol et d'autres crimes de guerre, notamment le viol de plus de 130 femmes et fillettes à Minova, dans le Sud-Kivu. Le procès est considéré comme un test de la capacité du Gouvernement congolais de lutter contre l'impunité et d'encourager une culture de la responsabilité en matière de violences sexuelles liées aux conflits, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Si seuls deux soldats subalternes ont été reconnus coupables de viol, le procès a néanmoins permis de tirer des enseignements qui seront utiles pour juger, à l'avenir, les auteurs d'atrocités commises dans la région.

21. D'aucuns en République démocratique du Congo continuent de souhaiter la création d'une chambre spécialisée chargée de juger les crimes de guerre, les crimes

contre l'humanité et les violences sexuelles liées aux conflits. De tels mécanismes spécialisés peuvent être très efficaces pour poursuivre les auteurs présumés de crimes internationaux. Le 2 mai 2014, le Parlement congolais a été officiellement saisi d'un projet de loi sur la création d'une chambre spécialisée mixte, qu'il a toutefois renvoyé au Gouvernement, en raison de craintes d'inconstitutionnalité exprimées par l'Assemblée nationale. Le Ministre de la justice et des droits de l'homme a indiqué qu'un projet de loi révisé serait bientôt examiné.

22. Le 8 juillet 2014, le Parlement congolais a voté la loi (n° 14/025) permettant à la République démocratique du Congo de ratifier la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, adoptée le 22 octobre 2009 à Kampala. Je m'en félicite et j'encourage les autorités congolaises à prendre d'autres dispositions pour assurer la protection des personnes déplacées se trouvant dans leur pays.

III. Exécution des engagements résultant de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

A. Engagements pris par la République démocratique du Congo

23. La République démocratique du Congo a fait, au cours de la période considérée, des progrès limités s'agissant de l'exécution des engagements nationaux qu'elle a souscrits dans l'Accord-cadre. Dans mon rapport sur la MONUSCO du 25 septembre 2014 (S/2014/698), je donne un complément d'information sur les modestes progrès réalisés à cet égard.

24. Avec l'appui de la MONUSCO et de partenaires internationaux, le Mécanisme de suivi national a permis de définir des jalons, des indicateurs de progrès et des actions prioritaires pour les six engagements nationaux pris au titre de l'Accord-cadre, dans le cadre d'un processus participatif faisant intervenir les administrations provinciales et nationales, la société civile et des partenaires internationaux. Le 12 juillet, les participants à un séminaire national organisé par le Mécanisme et le Ministère du plan ont approuvé un tableau de référence comportant plus de 50 jalons et de 300 indicateurs. Le Vice-Premier Ministre et Ministre chargé du budget, Daniel Mukoko Samba, ainsi que d'autres fonctionnaires et des représentants de l'ONU, du corps diplomatique, de la société civile et du secteur privé ont participé au séminaire. Cet exercice a renforcé le partenariat entre le Mécanisme, le Ministère du plan et la communauté internationale, ce qui aidera à définir les activités à faire figurer dans le budget de 2015.

25. Au cours de la période considérée, le Gouvernement congolais a également approuvé le plan national de désarmement, démobilisation et réintégration, dont le coût a été évalué à 85 millions de dollars. Le 11 juillet, le Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense, Alexandre Ntambo, a communiqué le plan au corps diplomatique afin de solliciter le soutien financier des donateurs. Au cours de la réunion, le Ministre a également annoncé que le Gouvernement allait apporter une contribution de 10 millions de dollars au plan. La MONUSCO a annoncé une

contribution de 8 millions de dollars aux activités de recensement des anciens combattants et de ravitaillement des groupes armés démobilisés se trouvant encore dans des camps de transit. En dépit de la mise au point définitive du plan national de désarmement, démobilisation et réintégration, de la définition de jalons et d'autres modestes réalisations, certains aspects critiques des engagements pris au niveau national n'ont toujours pas été mis en œuvre; une réforme viable du secteur de la sécurité, la consolidation de l'autorité de l'État, la décentralisation, le développement économique, la réconciliation et la démocratisation se font toujours attendre.

B. Engagements pris par les pays de la région

26. Malgré la persistance des difficultés entravant la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo et les relations entre les pays de la région, les dirigeants de la région ont continué de s'impliquer pour faire progresser la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, prenant en main le processus. D'une manière générale, les pays de la région ont continué d'honorer les engagements qu'ils avaient pris, en particulier ceux concernant la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays voisins ou l'appui aux groupes armés, en dépit d'informations, non vérifiées, faisant état du contraire. Les activités de vérification du Mécanisme conjoint de vérification élargi continueront donc d'être essentielles en la matière. Si la coopération, notamment économique, s'est accrue entre les pays de la région, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer l'administration de la justice dans le cadre d'une entraide judiciaire régionale et pour faire en sorte que les auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, d'actes de génocide ou de crimes d'agression, ou les personnes passibles des sanctions de l'ONU, répondent de leurs actes.

27. Comme on l'a vu plus haut, le Président angolais, en sa qualité de Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, a aidé à rassembler les États membres de la Conférence et la SADC, les deux organisations clefs dans la région pour l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. En cette qualité également, le Président a organisé un sommet ordinaire, trois mini-sommets et plusieurs réunions ministérielles afin d'examiner des questions liées à la réalisation des objectifs de l'Accord-cadre. Au cours de ces manifestations, les États Membres de la Conférence et de la SADC ont recherché des solutions à des questions en suspens, s'agissant notamment de neutraliser les groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo, de mettre en œuvre les Déclarations de Nairobi ou d'améliorer les relations entre certains pays. En outre, l'Angola a resserré ses relations avec les pays de la région en vue de poursuivre l'exécution de son programme en faveur de la paix, de la sécurité et des affaires économiques. Le 15 mai, le Ministre angolais des affaires étrangères, George Chikoti, s'est rendu à Kigali, où il a cosigné un accord de coopération générale ainsi qu'un accord portant création d'une commission mixte de coopération et un mémorandum d'accord avec son homologue rwandais. Ces documents ont pour but de régulariser les relations politiques et économiques entre les deux pays.

28. La coopération régionale dans le contexte des projets d'intégration du couloir nord et de la Communauté d'Afrique de l'Est a également été renforcée au cours de la période considérée. Le 24 juin, les Gouvernements rwandais et ougandais ont signé un contrat de louage de services pour l'extension du tronçon Kampala-Kigali du projet de chemin de fer du couloir nord, donnant ainsi suite à la décision prise au

début de 2014 par le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda, de conclure un accord tripartite en vue d'accélérer l'intégration régionale. Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet de liaison ferroviaire du couloir nord entre Mombassa et Kampala via Nairobi et Kigali, avec éventuellement une extension jusqu'à Djouba. Le projet devrait être achevé en mars 2018. Le 2 juillet, les Ministres de l'économie, des finances, des affaires étrangères et de l'infrastructure burundais, éthiopien, kényan, ougandais, rwandais et sud-soudanais ont rencontré le Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est à Kigali pour discuter des projets d'intégration du couloir nord en cours, notamment dans les domaines de l'infrastructure, des transports, des échanges de produits de base, du renforcement des capacités en matière de ressources humaines, de la gestion des espaces aériens et de l'extension des oléoducs. Le prochain sommet des pays du couloir nord doit avoir lieu en septembre 2014 à Kampala.

29. Au cours de la période considérée, le Comité d'appui technique du Mécanisme de suivi régional s'est également réuni régulièrement à Nairobi, sous la coprésidence de Modibo I. Touré, Conseiller spécial de mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, et de Boubacar Diarra, Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs. Le Comité a tenu sa septième réunion à Goma (République démocratique du Congo) du 20 au 22 mai, avec l'appui de la MONUSCO, des autorités congolaises et du Bureau de mon Envoyé spécial. Au Nord-Kivu, les membres du Comité se sont rendus dans un camp de déplacés, un centre de formation de la police et un centre de regroupement administré par les forces armées nationales à Mubambiro, qui abrite quelque 420 anciens combattants en provenance de divers groupes armés. Ces visites ont permis aux membres du Comité de se faire une meilleure idée de la situation régnant sur le terrain et, ainsi, de mieux informer leurs gouvernements respectifs. Le Comité a également proposé des moyens de renforcer le Mécanisme conjoint de vérification élargi, d'accélérer la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi, de neutraliser les groupes armés illégaux opérant dans l'est de la République démocratique du Congo et de réinsérer les anciens combattants dans la vie civile.

30. Si la coopération multilatérale et bilatérale s'est améliorée dans la région au cours de la période considérée, il reste néanmoins beaucoup à faire pour rétablir la confiance entre les principaux signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action régional. Mon Envoyé spécial et le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs ont établi un rapport comportant des recommandations sur les moyens d'accélérer la mise en œuvre du plan d'action. Le rapport, qui s'appuie sur les travaux du Comité d'appui technique, sera présenté à la quatrième réunion de haut niveau du Mécanisme de suivi régional, qui se tiendra le 22 septembre à New York, en marge de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.

C. Engagements internationaux

31. Le 11 juin, en collaboration avec le Pacte mondial des Nations Unies, mon Envoyée spéciale a organisé à Addis-Abeba une table ronde sur l'éthique de l'investissement du secteur privé, qui a réuni plus de 100 participants du secteur privé, de la société civile, des milieux universitaires, des gouvernements et d'autres représentants de la région. Cette rencontre faisait partie d'une série de mesures visant à sensibiliser les parties prenantes à la question des investissements dans la

région des Grands Lacs, dans le cadre des préparatifs d'une conférence sur l'investissement du secteur privé, qui se tiendra au premier trimestre de 2015. Elle a fourni une plateforme régionale de dialogue entre les secteurs public et privé sur la question des investissements dans les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

32. Un rapport sur les perspectives d'investissement dans la région a été élaboré avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque africaine de développement, de la Banque mondiale et de la Société financière internationale. Il vise à donner aux investisseurs potentiels des informations sur les domaines et projets d'investissement prioritaires définis dans le cadre d'un processus consultatif dans tous les pays signataires. Une consultation ministérielle régionale sur la question est prévue à Luanda vers la fin de 2014, à laquelle participeront des gouvernements et des acteurs du secteur privé. Les principales conclusions et recommandations de cette consultation seront présentées au mécanisme de suivi régional pour approbation à sa cinquième réunion, qui se tiendra à Addis-Abeba.

33. Au cours de la visite conjointe que j'avais effectuée dans la région des Grands Lacs en mai 2013 avec le Président du Groupe de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim, la Banque mondiale s'était engagée à verser 1 milliard de dollars des États-Unis en appui aux activités menées dans la région pour faire avancer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. La Banque mondiale est en bonne voie pour honorer tous les engagements qu'elle avait pris selon le calendrier de 24 mois qui avait été fixé au cours de notre visite. Entre mai 2013 et juillet 2014, elle a approuvé un montant total de 538 millions de dollars pour le financement de programmes régionaux dans les domaines du développement de l'énergie, de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, de la santé des femmes, du renforcement des capacités des pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et de l'amélioration de la connectivité des technologies de l'information et des communications. Le 26 juin 2014, un montant de 106,9 millions de dollars a été approuvé pour le financement du projet d'urgence de lutte contre la violence sexuelle et sexiste et de santé des femmes dans la région des Grands Lacs, qui sera exécuté au Burundi, en République démocratique du Congo et au Rwanda. Cet important projet, qui cible plus de 641 000 femmes et filles, dont un demi-million en République démocratique du Congo, appuiera également une approche régionale approuvée par les chefs d'État et de gouvernement des pays de la région des Grands Lacs dans la Déclaration de Kampala de 2011 sur les violences sexuelles et sexistes.

34. En outre, la Banque mondiale et le Bureau de mon Envoyé spécial ont mis en place un mécanisme permettant de faire en sorte que les projets d'assistance technique qui sont exécutés dans la région avec le concours de la Banque mondiale tiennent dûment compte de la situation de conflit et soient conformes aux objectifs d'intégration économique régionale de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Parallèlement, divers partenaires du développement se sont engagés à verser d'autres ressources. Ainsi, au moins 3,2 milliards d'euros ont été affectés au Burundi, à l'Ouganda, à la République démocratique du Congo, à la République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et à la Zambie au titre du onzième Fonds européen de développement (2014-2020).

IV. Activités de mon Envoyé spécial

35. Mon Envoyé spécial a continué de dialoguer avec les dirigeants des pays de la région, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, et les organisations de la société civile, pour que le plus large éventail possible d'acteurs demeurent attachés à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et continuent de lui apporter leur appui. Au cours de la période considérée, mon Envoyée spéciale à l'époque, M[me] Mary Robinson, et des membres de son personnel se sont rendus dans plusieurs pays de la région, notamment en Angola, au Burundi, au Kenya, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Rwanda, où ils ont mené plusieurs activités en rapport avec l'Accord-cadre. En outre, mon Envoyée spéciale a continué de coopérer avec les partenaires régionaux et internationaux à Addis-Abeba, Bruxelles, Londres, New York et Washington.

36. Au cours de la période considérée, mon Envoyée spéciale s'est entretenue avec la présidence de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, prêtant son concours aux bons offices du Président dos Santos pour faire progresser le dialogue politique avec ses homologues chefs d'État. Ainsi, du 7 au 9 mai, elle s'est rendue en Angola, où elle s'est entretenue avec le Vice-Président, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de l'économie et le Secrétaire d'État à la défense de la façon de faire avancer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et d'accroître au maximum les possibilités de synergie avec l'Angola. Parmi les sujets abordés figuraient notamment l'accélération de la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi, la lutte contre les FDLR, le renforcement du Mécanisme conjoint de vérification élargi, et les préparatifs de la conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs. J'ai été heureux d'apprendre que l'Angola était résolu à consacrer les efforts et les ressources nécessaires à l'exécution de son mandat de président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

37. Mon Envoyée spéciale s'est rendue en République démocratique du Congo les 17.et 18 mars et, de nouveau, les 2 et 3 juin avec les autres envoyés et représentants. Au cours de ses entretiens avec le Président Kabila et d'autres hauts responsables gouvernementaux à Kinshasa, elle a évoqué la question des élections, ainsi que l'état de l'exécution des engagements pris par la République démocratique du Congo au titre de l'Accord-cadre. Elle a souligné qu'il fallait présenter au plus tôt un calendrier global des élections locales, provinciales et générales, et a donné au Président l'assurance que les partenaires internationaux étaient prêts à collaborer avec les autorités congolaises au sujet de toutes les questions capitales. Elle a également félicité le Gouvernement congolais pour les opérations militaires qu'il avait effectuées contre les ADF et a exprimé ses condoléances pour les pertes subies par les forces armées nationales.

38. En ce qui concerne la question des élections, le Président de la République démocratique du Congo a déclaré qu'il s'agissait d'une question de souveraineté. Le Président a également fait observer que, pour des raisons de neutralité et d'impartialité, la conduite des élections étant traitée par la Commission électorale nationale indépendante, c'était au président de cette institution, M. Apollinaire Malu Malu, qu'il fallait adresser toutes les questions techniques.

39. Le 7 avril, j'ai conduit au Rwanda une délégation de haut niveau, dont faisait partie mon Envoyée spéciale, pour participer aux manifestations marquant le vingtième anniversaire du génocide dans ce pays. J'ai souligné à cette occasion que

le monde devait tirer les enseignements de l'expérience tragique du Rwanda et reconnu que l'Organisation des Nations Unies aurait dû faire plus pour prévenir le génocide. J'ai félicité ce pays pour la transformation remarquable qu'elle avait subie et lui ai demandé de poursuivre ses efforts en vue de protéger les droits de l'homme et de promouvoir la démocratie. Dans son discours, le Président rwandais, M. Paul Kagamé, a mis en évidence certains des facteurs expliquant le succès de la transformation de son pays, notamment la réconciliation interethnique et l'obligation de rendre des comptes pour les crimes graves.

40. Le 6 mai, mon Envoyée spéciale s'est rendue à Bruxelles où elle s'est entretenue avec les membres du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne. Elle a discuté de certaines des activités prioritaires découlant du plan d'action régional, en particulier la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, la coopération judiciaire régionale, le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, le retour des réfugiés (tout particulièrement des minorités), et la participation de la société civile et des jeunes.

41. Dans le cadre de son dialogue avec les jeunes et les enfants, mon Envoyée spéciale a également participé au Forum des enfants de l'espoir à Bujumbura les 31 mai et 1er juin. Cette manifestation a donné à des enfants de sept pays de la région l'occasion de nouer des contacts, d'instaurer la confiance, et de devenir des « ambassadeurs de l'espoir » qui se chargeront de promouvoir les objectifs de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans leurs pays respectifs. Mon Envoyée spéciale a également participé au sommet pour l'emploi des jeunes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs qui s'est tenu à Nairobi le 24 juillet et qui a réuni des jeunes, des experts et des représentants gouvernementaux des 13 pays signataires de l'Accord-cadre. L'objectif de cette rencontre était d'élaborer une approche coordonnée pour lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes dans la région des Grands Lacs.

42. Mon Envoyée spéciale a également pris contact avec les Chefs d'État et de gouvernement des pays de la région des Grands Lacs à Washington, du 4 au 6 août, en marge du Sommet États-Unis-Afrique de 2014. Le 7 août à New York, elle est intervenue devant le Conseil de sécurité pour la dernière fois en sa qualité d'Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs. Plus tard dans la journée, elle a coprésidé avec le Ministre pour l'Afrique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord une réunion ministérielle informelle sur la région des Grands Lacs pour promouvoir le désarmement rapide des FDLR et la mise en œuvre intégrale des Déclarations de Nairobi. Mon nouvel Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, M. Djinnit, a également participé à ces deux réunions.

43. Consciente que l'instauration de la paix, de la sécurité et de la coopération dans la région passe par la recherche d'une solution au problème des déplacements forcés de population, mon Envoyée spéciale s'est fixé comme priorité d'appuyer l'action menée pour améliorer les conditions de vie des réfugiés et des déplacés congolais et de promouvoir les conditions propices à un retour durable, librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité. Du 20 juin au 4 juillet 2014, une mission conjointe composée de membres du personnel du Bureau de mon Envoyé spécial, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'est rendue en Ouganda, au Rwanda, en République démocratique du Congo (Nord-Kivu) et au Burundi pour évaluer la situation des réfugiés et déterminer quels étaient les problèmes qui entravent leur retour durable en toute sécurité, et mettre en place des stratégies à

moyen et à long terme. Trouver des solutions durables au problème des déplacés et des réfugiés est une tâche gigantesque qui continuera de prendre beaucoup de temps et de nécessiter des efforts concertés ainsi que des engagements sur les plans national, régional et international.

44. La Banque mondiale et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) effectuent une étude approfondie sur les déplacements forcés de population dans la région des Grands Lacs; un rapport établi sur la base de cette étude sera probablement publié au dernier trimestre de 2014. Cette étude vise à recueillir des informations sur les besoins de développement des déplacés, les perspectives d'intervention pour le développement en appui aux déplacés et les recommandations concernant les activités qui pourraient être menées pour améliorer la résilience et la cohésion sociale des communautés frontalières de la région des Grands Lacs.

45. Pour accroître au maximum les synergies et promouvoir la coordination de l'action des organismes des Nations Unies, le Bureau de mon Envoyé spécial, les équipes de pays des Nations Unies et les représentants des Nations Unies se sont réunis à Kigali du 28 au 30 mai afin jeter les bases d'une stratégie commune pour la région de Grands Lacs à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre. D'autres travaux sont en cours pour formuler une approche intégrée de la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

46. Au cours de la période considérée, mon Envoyée spéciale a intensifié ses contacts avec les acteurs de la société civile au cours de ses déplacements dans la région. Je me félicite qu'une coalition des organisations de la société civile en République démocratique du Congo ait établi un rapport sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour marquer le premier anniversaire de sa signature. Cela donne à penser que les acteurs de la société civile congolaise sont véritablement prêts à suivre la mise en œuvre de l'Accord-cadre et demander des comptes à leur gouvernement. Mon Envoyée spéciale a également collaboré avec les représentants de la société civile au Burundi, en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Rwanda pour recueillir leurs vues sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

47. Suite au lancement, au début de l'année, de la Plateforme des femmes pour l'Accord-cadre, mon Envoyée spéciale et le personnel de son Bureau ont conclu des arrangements pour rendre la Plateforme opérationnelle. Le comité consultatif de la Plateforme a tenu sa conférence téléphonique inaugurale le 8 juillet 2014. Il s'agit d'une équipe d'experts ayant une expérience et des compétences en matière de développement et de droits de la femme dans la région des Grands Lacs, qui a pour mandat de fournir des conseils sur la mise en œuvre des objectifs de la Plateforme. Je me félicite que Mary Robinson continuera de participer aux travaux de la Plateforme en tant que membre influente du comité consultatif.

48. La mise en œuvre de projets en faveur des femmes locales de la région des Grands Lacs a également été au cœur des activités menées par mon Envoyée spéciale. Grâce à son action de plaidoyer auprès des Gouvernements irlandais et néerlandais, plus de 30 subventions seront accordées à des projets destinés à améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance des femmes rurales dans les zones touchées par le conflit au Burundi, en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Rwanda. Les subventions seront axées sur les activités suivantes : a) contrôle de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et plaidoyer en sa faveur; b) mise en œuvre de plans

d'action régionaux et nationaux en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité; c) lutte contre la violence à l'égard des femmes et assistance aux femmes touchées par la violence; d) soutien des moyens de subsistance des femmes et de leurs activités de développement; e) prise de mesures visant à donner aux collectivités au niveau local l'accès à des sources d'énergie non polluantes.

V. Observations et recommandations

49. Au cours des six derniers mois, des efforts notables ont été faits pour stabiliser la situation en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et pour faire progresser la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Il n'en reste pas moins que les retards dans la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi, la méfiance entre les gouvernements et les dirigeants de la région, les désaccords sur le désarmement volontaire des FDLR et la lenteur de la mise en œuvre du plan d'action régional constituent d'importants obstacles qu'il faudra surmonter pour instaurer durablement paix et la stabilité dans la région.

50. La lenteur de la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi issues, qui perpétue un climat de méfiance entre les États Membres reste un des problèmes les plus pressants. Des progrès sur ce plan contribueraient à améliorer le climat de confiance, renforcer la confiance mutuelle, éviter une reprise du conflit armé et consolider la stabilité dans l'Est de la République démocratique du Congo et dans la région. Il ne faut donc ménager aucun effort pour mettre en œuvre tous les engagements pris dans les Déclarations et empêcher tout recul dans les progrès réalisés. Par conséquent, les visites techniques que des représentants de la République démocratique du Congo ont effectuées en Ouganda et au Rwanda en avril et juillet pour recenser les membres du M23 qui remplissent les conditions requises doivent être suivies de mesures concrètes pour assurer leur rapatriement immédiat. Je félicite le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour les efforts qu'il a faits jusqu'à présent. Je l'encourage à collaborer étroitement avec les Gouvernements ougandais et rwandais pour établir un calendrier précis et prendre les mesures de suivi appropriées afin que soit achevé le rapatriement des ex-combattants du M23. Par ailleurs, le mécanisme de suivi national devrait accélérer le processus de suivi, avec l'appui de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du Bureau de mon Envoyé spécial, de sorte que les Déclarations de Nairobi soient pleinement mises en œuvre.

51. Il faudrait également continuer d'accorder une grande priorité à la neutralisation, par des mesures militaires et non militaires, de tous les groupes armés dans l'est de la République Démocratique du Congo, y compris les FDLR. Je me félicite de la feuille de route adoptée par les chefs d'État de la région au mini-sommet que le Président de l'Angola a convoqué le 14 août, en sa qualité de Président de la Conférence, et du calendrier de six mois que les chefs d'État de la SADC ont approuvé dans leur communiqué du 18 août. Les FDLR doivent désarmer sans conditions et dans les meilleurs délais. À cet égard, j'attends avec intérêt le résultat, que j'espère positif, de l'examen à mi-parcours qu'effectueront conjointement en octobre la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la SADC. Des mesures immédiates et décisives doivent être prises rapidement par la suite pour mener à bien le processus de neutralisation des FDLR, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région.

52. Je félicite le Président de l'Angola pour l'action qu'il mène en vue de forger un consensus régional sur la neutralisation des FDLR et d'autres groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Je soutiens également l'action qu'il mène pour conduire un dialogue de haut niveau sur les questions délicates qui compromettent la coopération régionale et une paix durable. Par ailleurs, je me félicite du message ferme que le Conseil de sécurité a formulé d'une seule voix sur les FDLR le 26 août. J'espère que l'équipe d'envoyés spéciaux, sous la direction de mon Envoyé spécial, continuera d'appuyer les efforts déployés au niveau régional pour régler une fois pour toute la question des FDLR.

53. Je suis heureux de constater que le Mécanisme conjoint de vérification élargi, en dépit de difficultés d'ordre logistique et politique continues, demeure un mécanisme de sécurité viable pour le renforcement de la confiance entre les pays de la région, mais il doit encore être renforcé. Je demande à tous les États Membres dans la région de renforcer la collaboration dans le cadre des mécanismes régionaux tels que le Mécanisme conjoint et la Cellule de fusion du renseignement, et par l'intermédiaire des Commissions bilatérales. Mon Envoyé spécial est résolu à mobiliser l'appui de la communauté internationale pour le Mécanisme. J'engage la République démocratique du Congo et le Rwanda à faire preuve de retenue dans les zones frontalières et à entretenir des contacts par l'intermédiaire de la Commission bilatérale mixte et du Programme frontière de l'Union africaine pour régler les questions relatives aux frontières. À cet égard, les conclusions et recommandations du Mécanisme sur les accrochages militaires survenus récemment entre les deux pays méritent d'être examinées sérieusement.

54. Il ne sera pas remédié véritablement aux causes profondes du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo tant que les engagements pris à Addis-Abeba en février 2013 n'auront pas été pleinement honorés. À cet égard, je me félicite des mesures positives prises au cours des six derniers mois par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les gouvernements d'autres pays de la région, qui témoignent ainsi de leur attachement aux objectifs de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Je me félicite également de l'intérêt que continue de manifester à cet égard le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui demeure saisi de questions relatives à la région des Grands Lacs, comme en témoignent les séances qu'il a tenues à Addis-Abeba le 17 juin et le 22 août sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre. En dépit de notre engagement collectif, la mise en œuvre globale demeure lente et nous ne devons ménager aucun effort pour la dynamiser. En République démocratique du Congo, elle accuse du retard dans plusieurs domaines essentiels tels que la réforme du secteur de la sécurité, la décentralisation, la réconciliation, la tolérance et la démocratisation. Je demande instamment au Gouvernement de ce pays d'honorer plus rapidement les engagements qu'il a pris au titre de l'Accord-cadre et de donner suite aux recommandations prioritaires issues des concertations nationales. Je lui demande de commencer à mettre en œuvre le plan national de désarmement, démobilisation et réintégration et d'accélérer les mesures visant à rétablir et consolider l'autorité de l'État dans tout l'est du pays. À cet égard, il faudrait accorder la priorité à la mise en place d'une force de réaction rapide comme prévu dans la résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité. Dans le même ordre d'idées, je lance un appel aux autres signataires de l'Accord-cadre pour qu'ils restent fermement attachés à ses objectifs et honorent leurs engagements.

55. Dans la région, les dirigeants ont montré leur détermination à œuvrer de concert pour la paix et la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs. Je rends hommage aux pays du couloir septentrional de l'Afrique de l'Est pour leur détermination à accélérer l'intégration régionale. Je forme le vœu que des progrès similaires seront accomplis dans le cadre de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), dont les dirigeants ne se sont pas réunis au Sommet depuis plus de 20 ans, malgré la forte interaction aux niveaux ministériel et technique. La relance de la CEPGL permettrait sans aucun doute de renforcer la prévention des conflits et d'instaurer la confiance dans la région des Grands Lacs, notamment en donnant une impulsion à la coopération économique et à la transformation sociale dans les pays concernés.

56. Le Comité d'appui technique du mécanisme de suivi régional sert d'instance de dialogue et d'instauration de la confiance dans la région, sous la direction de mon Envoyé spécial et du Représentant de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs. Toutefois, des mesures plus concrètes doivent être prises pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action régional et assurer la réalisation de tous les engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. À cette fin, je me félicite du rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre, que doivent présenter conjointement mon Envoyé spécial et le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, à la quatrième réunion du mécanisme de suivi régional, qui se tiendra à New York le 22 septembre. Je demande instamment aux pays de la région d'examiner avec soin les recommandations formulées dans ce rapport et de prendre les mesures voulues pour accélérer le processus de mise en œuvre. Je compte également sur les membres du Comité d'appui technique pour qu'ils jouent un rôle plus actif dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre dans leurs pays respectifs, avec le concours du Bureau de mon Envoyé spécial.

57. L'appui des partenaires internationaux, fourni dans une optique coordonnée et cohérente, est essentiel pour que des progrès soient enregistrés en République démocratique du Congo et dans la région. À cet égard, la conférence des partenaires de développement, qui doit se tenir à Bruxelles vers la fin de 2014, marque une étape importante vers la réalisation des promesses du pilier économique envisagé dans l'Accord-cadre. Je me félicite des engagements pris par les divers partenaires de développement, y compris la Banque mondiale, l'Union européenne et d'autres partenaires bilatéraux dans la région des Grands Lacs, et je les félicite de l'engagement qu'ils continuent de manifester en faveur de la région. J'encourage les partenaires multilatéraux et bilatéraux à renforcer leur collaboration avec les organisations régionales et les gouvernements des pays de la région pour promouvoir le développement durable. À cette fin, je suis encouragé par les progrès considérables que le Bureau de mon Envoyé spécial, en collaboration avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le Gouvernement angolais, a accomplis pour l'organisation d'une conférence sur les investissements du secteur privé dans la région des Grands Lacs, notamment l'établissement d'un rapport sur les perspectives d'investissement dans les pays concernés, qui recense les projets de développement transfrontières ayant un rôle catalyseur. Je demande instamment à tous les principaux partenaires, y compris les investisseurs privés, de participer à cette conférence en vue d'appuyer des projets visant à assurer le développement et la stabilité dans la région.

58. La question des réfugiés et des personnes déplacées demeure une source de préoccupation majeure. Il ne faut ménager aucun effort pour trouver des solutions durables au problème des réfugiés et des déplacés dans la région des Grands Lacs. Mon Envoyé spécial continuera de travailler, en collaboration avec les organismes compétents pour encourager une action concertée aux niveaux national, régional et international visant à promouvoir l'instauration de conditions propices à des retours durables. J'encourage les principaux acteurs à soutenir les gouvernements des pays de la région en faisant en sorte que l'autorité de l'État, l'état de droit, les services de base, les droits de propriété et les droits fonciers et les perspectives économiques soient en place au moment où les populations commencent à revenir. Je demande instamment aux donateurs d'aider à faire en sorte que des entités telles que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le HCR disposent des fonds nécessaires pour venir en aide aux personnes qui en ont besoin.

59. Je reste préoccupé par les rapports récurrents faisant état de violence, y compris la violence sexuelle et sexiste, par des groupes armés et des forces armées nationales dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région. Je félicite le Gouvernement de la République démocratique du Congo des efforts qu'il fait pour enquêter sur ces crimes et en poursuivre les auteurs, et j'encourage tous les gouvernements de la région à créer des mécanismes efficaces pour lutter contre ces crimes, et en amener les auteurs, y compris les agents de l'État, à répondre de leurs actes. Je prie instamment les gouvernements des pays de la région à élaborer une stratégie visant à encourager la coopération judiciaire régionale, conformément à l'engagement qu'ils ont pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

60. Je suis heureux de constater qu'au cours de sa tournée régionale liminaire du 20 août au 14 septembre, mon nouvel Envoyé spécial a reçu des gouvernements et des dirigeants de la région des assurances d'un appui sans équivoque. S'appuyant sur l'action de son prédécesseur, il continuera de travailler en étroite collaboration avec le Président de la Conférence et les autres dirigeants de la région, ainsi que les partenaires internationaux, afin d'assurer une bonne coordination de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Il continuera également de travailler en étroite coopération avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la SADC et l'équipe d'envoyés et de représentants afin de veiller à ce que les actions menées aux niveaux régional et international se complètent et se renforcent mutuellement. Par l'intermédiaire de son Bureau, il continuera de mettre au point des initiatives spécifiques visant à promouvoir la coopération économique et sociale au niveau régional, encourager la pleine participation des femmes, des jeunes et de la société civile à tous les aspects de l'Accord-cadre, et créer des synergies avec les partenaires.

61. Pour terminer, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Envoyée spéciale sortante, Mme Mary Robinson, pour sa contribution à la paix dans la région des Grands Lacs. Je tiens également à remercier mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et chef de la MONUSCO, M. Martin Kobler, ainsi que le personnel des missions politiques spéciales et missions de maintien de la paix dans la région. Je demande au Conseil de sécurité et aux partenaires internationaux de fournir à mon Envoyé spécial actuel, M. Said Djinnit, tout l'appui dont il a besoin pour revitaliser l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et veiller à sa mise en œuvre effective.